



VOS RÉF. Votre mail du 06/09/2024  
NOS RÉF. 2024\_24\_PA\_PLU\_Moneteau  
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-NCY-URBANISME  
E-MAIL : [rte-cdi-ncy-urbanisme@rte-france.com](mailto:rte-cdi-ncy-urbanisme@rte-france.com)

**CA DE L'AUXERROIS**  
6bis Pl. du Maréchal Leclerc  
BP 58  
89000 Auxerre

A l'attention de Mr Berneau  
[planification.urbaine@auxerre.com](mailto:planification.urbaine@auxerre.com)

OBJET : PA – MS du PLU de la commune de  
**Monéteau**

Nancy, le 06/09/2024

Monsieur le Vice-Président de la Communauté Urbaine de l'Auxerrois,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 06/09/2024 relatif au projet arrêté concernant le PLU de la commune de **Monéteau**.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (supérieure à c'est-à-dire supérieure à 50 kV). Nous n'avons donc aucune observation à formuler.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Bruno PENNEC  
Directeur Adjoint du CDI Nancy

Copie : DDT de l'Yonne [ddt@yonne.gouv.fr](mailto:ddt@yonne.gouv.fr)